



## **PLAN DIRECTEUR DE L'EAU**

*PLAN D'ACTION de la ZONE de GESTION INTÉGRÉE  
des RESSOURCES en EAU de la RIVIÈRE MASKINONGÉ*





# Plan d'action

## 1. Vision de l'organisme

### 1.1. Rappel : mission et mandats de l'organisme

#### Mission :

L'Association de la gestion intégrée de la rivière Maskinongé est un conseil de gouvernance participative regroupant les acteurs publics, privés et communautaires de la Zone du bassin versant de la rivière Maskinongé. Notre engagement envers la collectivité de notre territoire est « d'agir ensemble » dans une perspective de protection de l'environnement, d'aménagement et de développement durable pour l'avenir de nos lacs et de nos rivières.

#### Mandats :

- Réaliser et mettre à jour le Plan directeur de l'eau pour la Zone du bassin versant de la rivière Maskinongé;
- Concilier et concerter la population et tous les acteurs sur le contenu du Plan directeur de l'eau;
- Coordonner la mise en œuvre du Plan directeur de l'eau par la signature de contrats de bassins.

### 1.2. Vision de l'organisme

L'eau est présente dans nos loisirs, à la maison et au travail. Afin de la réhabiliter et de la conserver, nous devons agir ensemble. C'est l'engagement que nous prenons collectivement pour l'avenir de nos lacs et de nos rivières.

**Notre vision :**

L'avenir de l'eau passe par un engagement collectif dont dépend la réussite de notre Plan directeur de l'eau pour l'avenir de nos rivières et de nos lacs. C'est pourquoi, nous nous donnons comme slogan :

**« L'eau pour tous, tous pour l'eau ! »**

## 2. Processus de consultation citoyenne

L'Association de la gestion intégrée de la rivière Maskinongé (AGIR Maskinongé) s'est dotée de 6 comités aviseurs, représentant chacun un sous-bassin versant. Les comités aviseurs sont composés de citoyens désirant prendre une part active à la GIRE. Ils sont chargés de prioriser les problématiques et les actions dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre du PDE. Ils sont également consultés lors de la mise en place de projets, ou sur des problématiques particulières. Les membres des comités peuvent également être sollicités à titre de partenaires dans la réalisation de certains projets. Les recommandations des comités aviseurs sont transmises au conseil d'administration pour approbation. Les comités aviseurs permettent une participation citoyenne en continu en dehors des consultations publiques.

Après la rédaction du portrait et du diagnostic, ces documents ont été envoyés aux comités aviseurs pour consultation. Lors d'une rencontre avec les comités, les membres ont priorisé les problématiques de leur sous-bassin versant, ainsi que des correctifs possibles à ces problématiques. Nous avons ainsi déterminé les enjeux et les orientations prioritaires pour le plan d'action.

Les comités aviseurs ont été à nouveau consultés sur les actions à mettre en œuvre pour résoudre ces problématiques, ce qui a permis de rédiger un plan d'action définitif.

## 3. Enjeux, orientations et objectifs

### 3.1. Enjeux qui ressortent des problématiques identifiées dans le diagnostic :

<b>ENJEU I</b>	<b>Conservation et restauration des écosystèmes aquatiques et riverains</b>
<b>ENJEU II</b>	<b>Conservation et amélioration de la qualité des eaux de surface</b>
<b>ENJEU III</b>	<b>Sécurité des personnes et de leurs biens</b>
<b>ENJEU IV</b>	<b>Accessibilité et harmonisation des usages de l'eau</b>
<b>ENJEU V</b>	<b>Approvisionnement en eau potable</b>

### 3.2. Orientations retenues

<b>ENJEU I</b>	<b>Conservation et restauration des écosystèmes aquatiques et riverains</b>
Orientation I.1	Empêcher les développements résidentiels ou commerciaux sur les milieux humides à forte valeur écologique
Orientation I.2	Protéger les milieux naturels d'intérêt
Orientation I.3	Protéger les habitats de la tortue des bois
Orientation I.4	Protéger les frayères à maskinongé
Orientation I.5	Rétablir les habitats de la perchaude du lac Saint-Pierre à l'embouchure de la rivière Maskinongé
Orientation I.6	Assurer des débits réservés écologiques adaptés en aval du barrage de Saint-Didace
Orientation I.7	Valoriser la biodiversité au lac Mandeville
Orientation I.8	Sensibiliser les jeunes à la biodiversité du bassin versant
Orientation I.9	Éviter la concurrence entre la truite arc-en-ciel et l'omble de fontaine lors desensemencements de poissons
Orientation I.10	Rétablir des corridors forestiers dans les zones agricoles
Orientation I.11	Assurer la connectivité de l'habitat du poisson dans les secteurs forestiers

<b>ENJEU II</b>	<b>Conservation et amélioration de la qualité des eaux de surface</b>
Orientation II.1	Végétaliser les bandes riveraines en milieu résidentiel
Orientation II.2	Compléter la mise aux normes des systèmes individuels de traitement des eaux des résidences isolées
Orientation II.3	Diminuer les apports en sédiments et nutriments d'origine agricole
Orientation II.4	Réduire les impacts des coupes forestières sur la qualité de l'eau des lacs
Orientation II.5	Réduire l'érosion et la sédimentation liées au ruissellement
Orientation II.6	Diminuer les apports en polluants des eaux de ruissellement au lac Maskinongé
Orientation II.7	Réduire les surverses de la station d'épuration de Ville Saint-Gabriel
Orientation II.8	Réduire les impacts de la navigation sur la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques
<b>ENJEU III</b>	<b>Sécurité des personnes et de leurs biens</b>
Orientation III.1	Tenir compte de l'espace de liberté des cours d'eau pour diminuer les risques associés aux inondations et aux glissements de terrains
Orientation III.2	Réduire les risques d'inondations et de dommages aux biens associés aux barrages de castors et à leur rupture
Orientation III.3	Évaluer l'impact de l'envasement du lac Lise sur les débits et les niveaux d'eau en amont
<b>ENJEU IV</b>	<b>Accessibilité et harmonisation des usages de l'eau</b>
Orientation IV.1	Réduire l'érosion des berges de la rivière Maskinongé par le batillage
<b>ENJEU V</b>	<b>Approvisionnement en eau potable</b>
Orientation V.1	Diminuer la pression sur les ressources en eau dans une optique de changements climatiques
Orientation V.2	Assurer la qualité de l'eau potable

## 4. Plan d'action

Les origines de la dégradation de la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques sont étroitement imbriquées. Certaines actions, comme celles qui visent à la protection des milieux humides, ont donc un impact sur plusieurs orientations, et plusieurs enjeux. C'est pourquoi les actions sont numérotées de façon indépendante des enjeux et des orientations.

## ENJEU I : Conservation et restauration des écosystèmes aquatiques et riverains

### Orientation I.1 : Empêcher les développements résidentiels ou commerciaux sur les milieux humides à forte valeur écologique

#### Relation avec le diagnostic :

De nombreuses résidences près des lacs sont construites sur des remblais de milieux humides. C'est le cas près du lac Matambin et du lac Maskinongé. La construction sur des milieux humides affecte les espèces aquatiques, mais aussi la qualité des eaux de surface et le pouvoir tampon de ces zones pour la prévention des inondations.

<b>Indicateur environnemental</b>	Nombre d'hectares de milieux humides préservés	
<b>Objectifs</b>	<b>I.1.1.</b> Localiser et classier les principaux milieux humides de la ZGIRE en fonction de leur valeur écologique	<b>I.1.2.</b> Aucune nouvelle construction sur remblai de milieu humide à fort potentiel écologique.
<b>Actions</b>	<b>1.</b> Identifier et localiser les milieux humides de la ZGIRE, notamment proches des lacs. Les classer selon leur importance écologique et économique (capacité à éviter les inondations, valeur du paysage)	<b>2.</b> Intégrer les milieux humides et naturels à forte valeur écologique aux schémas d'aménagement, aux plans d'urbanisme et aux règlements de zonage et y interdire les constructions <sup>(1)</sup>
<b>Type d'action</b>	Acquisition de connaissance	Réglementation
<b>SBV</b>	Tous	Tous
<b>Maître(s) d'oeuvre(s)</b>	MRC, municipalités	MRC, municipalités
<b>Partenaire(s)</b>	MRC, AGIR Maskinongé, MDDELCC, Canards Illimités, MSP	AGIR Maskinongé
<b>Échéancier</b>	3-5 ans	3-5 ans
<b>Indicateur administratif</b>	Nombre de bassins versants de lacs inventoriés	Nombre de règlements intégrant les milieux humides et naturels
<b>Coût</b>	100 à 200 \$ par hectare	Frais professionnels : urbaniste, géographe
<b>Financement possible</b>	MRC, municipalités, CRÉ, MDDELCC, MAMOT, MRN	MRC, municipalités, MAMOT, MDDELCC

<sup>(1)</sup>Un bâtiment industriel ou commercial qui ferait éventuellement l'objet d'une dérogation devra cependant pouvoir être raccordé par Hydro Québec.

## Orientation I.2 : Protéger les milieux naturels d'intérêt

### ***Relation avec le diagnostic :***

On retrouve plusieurs milieux naturels ayant une valeur écologique, soit parce qu'ils contiennent des espèces végétales et animales rares, soit parce qu'ils ont une importance capitale pour la bonne santé écologique des milieux aquatiques. Parmi eux, on peut citer :

- Les milieux naturels au nord du lac Maskinongé
- La tourbière ombrotrophe de Saint-Didace
- Les environs des chutes de Sainte-Ursule

Indicateur environnemental	Nombre d'hectares de milieux humides préservé			
Objectifs	<b>I.2.1.</b> Protéger la tourbière de Saint-Didace contre une exploitation future	<b>I.2.2.</b> Protéger les milieux boisés et les milieux humides au nord du lac Maskinongé		
Actions	<b>3.</b> Mettre en place des réserves naturelles en milieu privé sur les terres privées qui couvrent la tourbière et son bassin versant.	<b>4.</b> Délimiter la zone littorale autour du lac Maskinongé	<b>5.</b> Caractériser les milieux naturels entre la rivière Matambin et la rivière Mastigouche	<b>6.</b> Inclure les limites de la zone littorale et les milieux humides au nord du lac Maskinongé dans le schéma d'aménagement de la MRC de D'Autray et le plan d'urbanisme de Mandeville
Type d'action	Règlement et incitatifs fiscaux	Acquisition de connaissance	Acquisition de connaissance	Règlement
SBV	Amont	Lac Maskinongé	Lac Maskinongé	Lac Maskinongé
Maître(s) d'oeuvre(s)	Propriétaires des terrains de la tourbière	Municipalités de Mandeville, Saint-Gabriel-de-Brandon, Ville Saint-Gabriel	AGIR Maskinongé	MRC de D'Autray, municipalité de Mandeville
Partenaire(s)	AGIR Maskinongé, MDDELCC	AGIR Maskinongé, CEHQ	Municipalité de Mandeville	
Échéancier	3-5 ans	0-2 ans	0-2 ans	3-5 ans
Indicateur administratif	Nombre d'hectares protégé par un statut de réserve naturelle	Cartographie réalisée	Caractérisation réalisée	Plan d'urbanisme modifié
Coût	500 \$	5 000 \$ par kilomètre	20 000 \$	Urbaniste, géographe
Financement possible	AGIR Maskinongé, MDDELCC	Municipalités, MRC de D'Autray, MDDELCC, MAMOT, MSP	AGIR Maskinongé, municipalité de Mandeville, MAMOT, MDDELCC	MRC de D'Autray, municipalité de Mandeville

### Orientation I.3 : Protéger les habitats de la tortue des bois

#### ***Relation avec le diagnostic :***

La tortue des bois est présente dans plusieurs secteurs de la ZGIRE. Les secteurs où elle se trouve sont bordés d'habitations. On y trouve également des zones plus agricoles et une sablière.

<b>Indicateur environnemental</b>	Superficie d'habitats protégée			
<b>Objectifs</b>	<b>I.3.1.</b> Faire signer des engagements de protection volontaire aux riverains des lacs et cours d'eau où se trouve la tortue des bois		<b>I.3.2.</b> Sensibiliser les jeunes des écoles primaires et des camps de jour de la ZGIRE à la protection de la tortue des bois	<b>I.3.3.</b> Appliquer un règlement sur la végétalisation des bandes riveraines le long de la rivière Mastigouche, de la rivière Blanche et autour du lac Thomas
<b>Actions</b>	<b>7.</b> Créer des cahiers du propriétaire pour les riverains dans les secteurs de la tortue des bois	<b>8.</b> Valider la présence de la tortue des bois en aval des chutes de Sainte-Ursule	<b>9.</b> Intervenir dans les écoles et les camps de jour pour sensibiliser les jeunes à la protection de la tortue des bois	<b>10.</b> Évaluer la qualité des rives de la rivière Mastigouche le long de la Branche à gauche et de la Branche à droite, le long de la rivière Blanche et appliquer le règlement municipal
<b>Type d'action</b>	Sensibilisation	Acquisition de connaissances	Sensibilisation	Acquisition de connaissances et réglementation
<b>SBV</b>	Mastigouche, Amont	Aval	Mastigouche, Matambin, Lac Maskinongé, Maskinongé amont.	Mastigouche
<b>Maître(s) d'oeuvre(s)</b>	AGIR Maskinongé, citoyens riverains	AGIR Maskinongé	AGIR Maskinongé	Municipalité de Mandeville
<b>Partenaire(s)</b>	Associations de riverains, MFFP	UQTR, MFFP	Écoles, municipalités (centres de loisirs), MFFP, Association forestière de Lanaudière	AGIR Maskinongé
<b>Échéancier</b>	3-5 ans	3-5 ans	0-2 ans	0-2 ans
<b>Indicateur administratif</b>	Nombre de cahiers signés	Nombre d'occurrences validées	Nombre d'interventions réalisé	Nombre de kilomètres revégétalisé
<b>Coût</b>	50 000 \$	25 000 \$	10 000 \$	10 000 \$ pour caractérisation + heures inspecteur municipal
<b>Financement possible</b>	Fondation de la Faune, Environnement Canada, MDDELCC	Fondation de la faune, partenariat avec UQTR	Fondation de la Faune, MELS	Municipalité, Opération bleu-vert

## Orientation I.4 : Protéger les frayères à maskinongé

### ***Relation avec le diagnostic :***

Suite à l'étude sur les frayères à maskinongé réalisée en 2013 au lac Maskinongé, plusieurs frayères à maskinongé ont été localisées le long de la rivière Maskinongé, dans des herbiers situés entre le débarcadère public et le lac Maskinongé.

<b>Indicateur environnemental</b>	Indice d'intégrité biotique	
<b>Objectifs</b>	<b>I.4.1.</b> Mettre en place un balisage des principaux herbiers aquatiques dans les zones fréquentées par les embarcations	<b>I.4.2.</b> Installer des panneaux d'information et distribuer des documents pour sensibiliser les utilisateurs du lac Maskinongé et de ses tributaires à l'importance de la préservation des herbiers
<b>Actions</b>	<b>11.</b> Installer des bouées le long des frayères dans la rivière Maskinongé	<b>12.</b> Installer des panneaux d'information au débarcadère public et produire des brochures pour les plaisanciers
<b>Type d'action</b>	Intervention terrain	Sensibilisation
<b>SBV</b>	Lac Maskinongé, Amont	Lac Maskinongé, Amont
<b>Maître(s) d'oeuvre(s)</b>	AGIR Maskinongé	AGIR Maskinongé
<b>Partenaire(s)</b>	Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, municipalité de Ville Saint-Gabriel, MFFP	Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, municipalité de Ville Saint-Gabriel, MFFP
<b>Échéancier</b>	0-2 ans	0-2 ans
<b>Indicateur administratif</b>	Bouées installées	Panneaux réalisés
<b>Coût</b>	8 000 \$	2 000 \$
<b>Financement possible</b>	MFFP	MFFP

## Orientation I.5 : Rétablir les habitats de la perchaude du lac Saint-Pierre à l'embouchure de la rivière Maskinongé

### ***Relation avec le diagnostic :***

L'IQBP près de l'embouchure de la rivière Maskinongé est satisfaisant. Cependant, on observe des pics importants de phosphore et de matières en suspension durant la fonte des neiges et les épisodes de fortes pluies. Les apports de la rivière Maskinongé sont reconnus comme un facteur de dégradation des habitats de la perchaude au lac Saint-Pierre. La rivière l'Ormière est le tributaire agricole principalement responsable de la dégradation de la qualité de l'eau de la rivière Maskinongé dans les basses-terres du Saint-Laurent. La zone inondable de récurrence 2-

ans couvre également une superficie importante dans la ZGIRE de la rivière Maskinongé, et comprend des terres en cultures annuelles.

<b>Indicateur environnemental</b>	Concentrations en matières en suspension et en phosphore dans la rivière l'Ornière			Indice d'intégrité biotique, état des stocks de perchaudes	
<b>Objectifs</b>	<b>I.5.1.</b> Diminuer les concentrations moyennes en sédiments dans la rivière l'Ornière de 20 % sur une période de 10 ans			<b>I.5.2.</b> Mettre en place des solutions innovantes en agriculture qui s'harmonisent avec le caractère sensible du littoral du lac Saint-Pierre	
<b>Actions</b>	<b>13.</b> Végétaliser et stabiliser les rives de l'Ornière	<b>14.</b> Aménager des ouvrages limitant l'érosion (avaloirs, chutes enrochées)	<b>15.</b> Utiliser des techniques de conservation des sols pour limiter l'érosion en champ.	<b>16.</b> Organiser des séances d'information avec les agriculteurs concernés	<b>17.</b> Mettre en place des solutions de culture innovantes favorisant le rétablissement des habitats de la perchaude dans le littoral du lac Saint-Pierre
<b>Type d'action</b>	Intervention terrain	Intervention terrain	Intervention terrain	Sensibilisation	Intervention terrain
<b>SBV</b>	Aval	Aval	Aval	Aval	Aval
<b>Maître(s) d'oeuvre(s)</b>	AGIR Maskinongé	AGIR Maskinongé, agriculteurs	Agriculteurs	AGIR Maskinongé	Agriculteurs
<b>Partenaire(s)</b>	Agriculteurs, MAPAQ, clubs-conseils en agro-environnement, Environnement-Canada, MRC de Maskinongé, Municipalité de Maskinongé, MFFP	Environnement Canada, MFFP, MRC de Maskinongé, Municipalité de Maskinongé, MAPAQ	Clubs-conseils en agro-environnement, AGIR Maskinongé, UPA, MFFP	MDDELCC, agriculteurs, UPA, MAPAQ, ZIP du lac Saint-Pierre, MFFP	Clubs-conseils en agro-environnement, UPA, MAPAQ, MFFP
<b>Échéancier</b>	0-2 ans	0-2 ans	0-2 ans	0-2 ans	3-5 ans
<b>Indicateur administratif</b>	Nombre de kilomètres revégétalisés	Nombre de kilomètres de rives plantés	Nombre d'hectares avec techniques de conservation des sols	Nombre d'agriculteurs participant	Nombre d'hectares de cultures expérimentales
<b>Coût</b>	250 000 \$	50 000 \$	Acquisition d'équipements	500 \$	À définir
<b>Financement possible</b>	PIC, Pacte rural de la MRC de Maskinongé, Prime-Vert	PIC, Pacte rural de la MRC de Maskinongé, Prime-Vert	Agriculteurs	AGIR Maskinongé, MDDELCC, municipalité de Maskinongé	À définir

## Orientation I.6 : Assurer des débits réservés écologiques adaptés en aval du barrage de Saint-Didace

### ***Relation avec le diagnostic :***

Lors de la sécheresse de l'été 2012, des débits très faibles sont apparus en aval du barrage, alors que le niveau d'eau restait constant au lac Maskinongé. Pour permettre une meilleure répartition des masses d'eau entre l'amont et l'aval et atténuer l'effet des sécheresses sur la faune aquatique de la rivière Maskinongé, des hypothèses de gestion alternative ont été élaborées en collaboration avec le CEHQ.

<b>Indicateur environnemental</b>	Débit en aval du barrage		
<b>Objectifs</b>	<b>I.6.1.</b> Modifier le mode de gestion du barrage de Saint-Didace en fonction des modélisations réalisées par le CEHQ		<b>I.6.2.</b> Identifier les problématiques de débit et de niveau en cas de besoin
<b>Actions</b>	<b>18.</b> Présenter les données sur le barrage de Saint-Didace et un mode de gestion alternatif possible aux municipalités riveraines du lac Maskinongé	<b>19.</b> Modifier le mode de gestion du barrage pour assurer un débit suffisant en cas de sécheresse en aval du barrage.	<b>20.</b> Créer un comité de vigie en amont du barrage et un en aval
<b>Type d'action</b>	Sensibilisation	Réglementation	Intervention terrain
<b>SBV</b>	Lac Maskinongé, Amont, Aval	Lac Maskinongé, Amont, Aval	Lac Maskinongé, Amont, Aval
<b>Maître(s) d'oeuvre(s)</b>	AGIR Maskinongé	Municipalités de Mandeville, Saint-Gabriel-de-Brandon, Ville Saint-Gabriel	AGIR Maskinongé
<b>Partenaire(s)</b>	Municipalités de Mandeville, Saint-Gabriel-de-Brandon, Ville Saint-Gabriel	CEHQ	
<b>Échéancier</b>	0-2 ans	3-5 ans	0-2 ans
<b>Indicateur administratif</b>	Nombre de municipalités ayant participé	Gestion modifiée	Comités de vigies créés; Problématiques identifiées et documentées
<b>Coût</b>	1000 \$	0 \$	1 000 \$
<b>Financement possible</b>	AGIR Maskinongé, CEHQ		AGIR Maskinongé

## Orientation I.7 : Valoriser la biodiversité au lac Mandeville

### ***Relation avec le diagnostic :***

Les efforts pour améliorer la qualité de l'eau au lac Mandeville ont souffert entre autres de la mauvaise image de « lac à cyanobactéries » de ce lac. Or, le lac Mandeville est un milieu riche en biodiversité, qui attire les ornithologues amateurs et qui contient du maskinongé. La valorisation de ce milieu naturel permettrait de lui redonner une image positive.

<b>Indicateur environnemental</b>	Pas d'indicateur environnemental
<b>Objectifs</b>	I.7.1. Développer un site de sensibilisation à la biodiversité au lac Mandeville
<b>Actions</b>	<b>21.</b> Aménager un terrain au bord du lac Mandeville pour en faire un site de sensibilisation à la biodiversité
<b>Type d'action</b>	Projet d'infrastructure
<b>SBV</b>	Mandeville
<b>Maître(s) d'œuvre(s)</b>	AGIR Maskinongé
<b>Partenaire(s)</b>	Comité des citoyens du lac Mandeville, municipalité de Mandeville
<b>Échéancier</b>	3-5 ans
<b>Indicateur administratif</b>	Site aménagé
<b>Coût</b>	50 000 \$
<b>Financement possible</b>	SADC et CLD de D'Autray, Fondation de la Faune du Québec, municipalité de Mandeville, MRC de D'Autray, Fondation Hydro Québec pour l'Environnement

## Orientation I.8 : Sensibiliser les jeunes à la biodiversité du bassin versant

### ***Relation avec le diagnostic :***

La ZGIRE de la rivière Maskinongé est riche en biodiversité. La sensibilisation des plus jeunes à cette richesse et aux gestes permettant de la préserver permet de former des citoyens plus respectueux de leur environnement naturel.

<b>Indicateur environnemental</b>	Pas d'indicateur environnemental
<b>Objectifs</b>	<b>I.8.1.</b> Faire participer tous les camps de jour du bassin versant à des activités sur la biodiversité des milieux aquatiques et riverains.
<b>Actions</b>	<b>22.</b> Créer des activités éducatives pour les camps de jour
<b>Type d'action</b>	Sensibilisation
<b>SBV</b>	Tous
<b>Maître(s) d'œuvre(s)</b>	AGIR Maskinongé
<b>Partenaire(s)</b>	Centres de loisirs des municipalités
<b>Échéancier</b>	3-5 ans
<b>Indicateur administratif</b>	Nombre de camps de jours participant
<b>Coût</b>	5 000 \$
<b>Financement possible</b>	PILE (MDDELCC) si reconduit, MELS

## Orientation I.9 : Éviter la concurrence entre la truite arc-en-ciel et l'omble de fontaine lors des ensemencements de poissons

### **Relation avec le diagnostic :**

Les lacs privés ensemencent des espèces de poissons parfois non indigènes pour la pêche. Cet ensemencement peut s'avérer problématique si l'espèce ensemencée entre en concurrence avec une espèce indigène des plans d'eau connectés au lac.

<b>Indicateur environnemental</b>	Pas d'indicateur environnemental
<b>Objectifs</b>	<b>I.9.1.</b> Ensemencer dans les lacs privés les espèces indigènes les mieux adaptées aux conditions du lac.
<b>Actions</b>	<b>23.</b> Documenter la problématique et sensibiliser les associations de lacs aux impacts potentiels des ensemencements de poissons, notamment d'espèces non indigènes
<b>Type d'action</b>	Sensibilisation et acquisition de connaissances
<b>SBV</b>	Mastigouche
<b>Maître(s) d'œuvre(s)</b>	AGIR Maskinongé
<b>Partenaire(s)</b>	Associations de lacs, MFFP, municipalités
<b>Échéancier</b>	3-5 ans
<b>Indicateur administratif</b>	Nombre d'ensemencements avec des espèces non indigènes
<b>Coût</b>	35 000 \$
<b>Financement possible</b>	MFFP, municipalités, AGIR Maskinongé, Fondation de la Faune du Québec

## Orientation I.10 : Rétablir des corridors forestiers dans les zones agricoles

### ***Relation avec le diagnostic :***

Il existe une rupture de connectivité des massifs boisés entre le piémont laurentien et les boisés situés au bord du Saint-Laurent. Le reboisement des coulées argileuses, non cultivables, pourrait permettre de créer des corridors forestiers.

<b>Indicateur environnemental</b>	Pas d'indicateur environnemental
<b>Objectifs</b>	<b>I.10.1.</b> Établir au minimum un corridor forestier entre deux boisés.
<b>Actions</b>	<b>24.</b> Reboiser les coulées argileuses dans le sous-bassin versant aval de la rivière Maskinongé
<b>Type d'action</b>	Intervention terrain
<b>SBV</b>	Aval
<b>Maître(s) d'oeuvre(s)</b>	AGIR Maskinongé
<b>Partenaire(s)</b>	Propriétaires fonciers, Groupement forestier Maskinongé-Lanaudière, Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie, municipalités, MRC de Maskinongé, UPA de Maskinongé, MAPAQ
<b>Échéancier</b>	+ 5 ans
<b>Indicateur administratif</b>	Nombre d'hectares reboisés, nombre de propriétaires adhérant au projet
<b>Coût</b>	2 500 \$ par hectare
<b>Financement possible</b>	Prime-Vert en milieu agricole, Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes, propriétaires participant

## Orientation I.11 : Assurer la connectivité de l'habitat du poisson dans les secteurs forestiers

### Relation avec le diagnostic :

De nombreuses traverses de cours d'eau sont présentes dans le sous-bassin versant de la rivière Mastigouche. Les ponceaux de la voirie forestière, une fois les chantiers forestiers terminés, sont laissés sans entretien. La dégradation des ponceaux et des berges adjacentes peut causer des dommages à l'habitat du poisson.

<b>Indicateur environnemental</b>	Pas d'indicateur environnemental
<b>Objectifs</b>	<b>I.11.1.</b> Inventorier les traverses de cours d'eau dégradées affectant l'habitat du poisson dans la partie forestière du bassin versant
<b>Actions</b>	<b>25.</b> Créer une base de données géolocalisée des traverses de cours d'eau affectant l'habitat du poisson dans le secteur forestier en collaboration avec les intervenants des territoires fauniques structurés.
<b>Type d'action</b>	Acquisition de connaissances
<b>SBV</b>	Mastigouche, Matambin
<b>Maître(s) d'oeuvre(s)</b>	AGIR Maskinongé
<b>Partenaire(s)</b>	Pourvoiries, ZEC, Réserve faunique Mastigouche, MFFP
<b>Échéancier</b>	+ 5 ans
<b>Indicateur administratif</b>	Nombre de traverses inventoriées
<b>Coût</b>	Ressource interne pour colliger les données
<b>Financement possible</b>	CRRNT, Fondation de la Faune du Québec

## ENJEU II : Conservation et amélioration de la qualité des eaux de surface

### **Orientation II.1 : Végétaliser les bandes riveraines en milieu résidentiel**

#### ***Relation avec le diagnostic :***

Les rives de certains plans d'eau et cours d'eau caractérisés par AGIR Maskinongé montrent un état de dégradation préoccupant. Certaines municipalités de la ZGIRE ont adopté un règlement sur la végétalisation des bandes riveraines, mais la plupart n'en ont pas encore.

<b>Indicateur environnemental</b>	Mesure de l'IQBR				
<b>Objectifs</b>	<b>II.1.1.</b> Adopter un règlement sur la végétalisation des bandes riveraines dans toutes les municipalités de la ZGIRE et l'appliquer	<b>II.1.2.</b> Obtenir un IQBR d'au moins moyen sur 80 % des rives du lac Maskinongé et du lac Matambin et le long de la rivière Mastigouche ; Transformer les portions d'IQBR très mauvais et mauvais en moyen ou plus sur les rives des lacs Sainte-Rose et Hénault			
<b>Actions</b>	<b>26.</b> Adopter un règlement sur la végétalisation de 10 à 15 mètres de bande riveraine dans toutes les municipalités de la ZGIRE	<b>4.</b> Délimiter la zone littorale autour du lac Maskinongé	<b>27.</b> Caractériser les rives du lac Maskinongé et de ses tributaires	<b>28.</b> Sensibiliser les riverains à l'importance des bandes riveraines végétalisées	<b>29.</b> Adopter un règlement commun sur la végétalisation des rives dans les municipalités riveraines du Lac Maskinongé
<b>Type d'action</b>	Réglementation	Acquisition de connaissances	Acquisition de connaissances	Sensibilisation	Réglementation
<b>SBV</b>	Tous	Lac Maskinongé	Lac Maskinongé, Matambin, Mastigouche	Lac Maskinongé, Matambin, Mastigouche	Lac Maskinongé
<b>Maître(s) d'oeuvre(s)</b>	Municipalités	MRC de D'Autray, CEHQ	AGIR Maskinongé	AGIR Maskinongé, associations de riverains	Municipalités de Saint-Gabriel de Brandon, Ville Saint-Gabriel, Mandeville
<b>Partenaire(s)</b>	AGIR Maskinongé	AGIR Maskinongé, municipalités de Mandeville, Ville Saint-Gabriel et Saint-Gabriel-de-Brandon	Municipalités de Saint-Damien, Mandeville, Ville Saint-Gabriel et Saint-Gabriel-de-Brandon	Municipalités de Saint-Damien, Mandeville, Ville Saint-Gabriel et Saint-Gabriel-de-Brandon	
<b>Échéancier</b>	3-5 ans	0-2 ans	0-2 ans	0-2 ans	3-5 ans
<b>Indicateur administratif</b>	Règlement adopté	Cartographie faite	Kilomètres de rives caractérisés	Nombre de riverains rencontrés	Règlement adopté
<b>Coût</b>	Aménagement : 70 à 120 \$ par mètre de rive ; Heures de l'inspecteur municipal pour contrôle	5 000 \$ par kilomètre	20 000 \$	5 000 \$	Aménagement : 70 à 120 \$ par mètre de rive ; Heures de l'inspecteur municipal
<b>Financement possible</b>	Municipalités, citoyens	Municipalités, MRC de D'Autray, MDDELCC, MAMOT, MSP	Municipalités, Opération bleu-vert	Municipalités, associations de lacs, AGIR Maskinongé	Municipalités de Saint-Gabriel de Brandon, Ville Saint-Gabriel, Mandeville, citoyens

## Orientation II.2 : Compléter la mise aux normes des systèmes individuels de traitement des eaux des résidences isolées

### ***Relation avec le diagnostic :***

La mise aux normes des systèmes individuels de traitement des eaux des résidences isolées n'est pas complétée dans plusieurs secteurs. On trouve encore dans la ZGIRE des rejets directs d'eaux usées dans les cours d'eau, et on constate dans certains cours d'eau une contamination importante par des coliformes fécaux.

<b>Indicateur environnemental</b>	Concentration en coliformes fécaux dans les cours d'eau
<b>Objectifs</b>	II.2.1. Arriver à un taux de conformité de 75 à 100 % dans toute la ZGIRE
<b>Actions</b>	<b>30.</b> Mettre en application le règlement Q2-R22 dans toutes les municipalités et contrôler son application.
<b>Type d'action</b>	Réglementation
<b>SBV</b>	Tous
<b>Maître(s) d'oeuvre(s)</b>	Municipalités
<b>Partenaire(s)</b>	MAMOT, MDDELCC, AGIR Maskinongé
<b>Échéancier</b>	3-5 ans
<b>Indicateur administratif</b>	Pourcentage de conformité des systèmes individuels de traitement des eaux
<b>Coût</b>	1500 \$ de technologues et entre 10 000 et 25 000 \$ par installation septique ; heures des inspecteurs municipaux
<b>Financement possible</b>	Municipalités, citoyens, MAMOT (PRIMEAU, TECQ)

## Orientation II.3 Diminuer les apports en sédiments et nutriments d'origine agricole

### ***Relation avec le diagnostic :***

Plusieurs secteurs agricoles sont responsables d'apports en phosphore et sédiments dans les cours d'eau et les lacs : la zone agricole du sous-bassin versant de la rivière Matambin vers le lac Maskinongé, les environs du lac Mandeville, et les basses-terres du Saint-Laurent vers le lac Saint-Pierre.

<b>Indicateur environnemental</b>	Concentrations en matières en suspension et en phosphore dans la rivière l'Ornière		Concentrations en matières en suspension et en phosphore dans les cours d'eau agricoles.		
<b>Objectifs</b>	II.3.1. Diminuer de 20 % les concentrations moyennes en matières en suspension et en phosphore dans les cours d'eau agricoles sur une période de 10 ans				
<b>Actions</b>	<b>13.</b> Végétaliser et stabiliser les rives de l'Ornière	<b>14.</b> Aménager des ouvrages limitant l'érosion (avaloirs, chutes enrochées)	<b>31.</b> Utiliser des techniques de culture avec travail réduit du sol et cultures de couverture	<b>32.</b> Végétaliser les rives des cours d'eau en milieu agricole	<b>33.</b> Intégrer la végétalisation des rives en milieu agricole au PDZA de Matawinie
<b>Type d'action</b>	Intervention terrain	Intervention terrain	Intervention terrain	Intervention terrain	Sensibilisation
<b>SBV</b>	Aval	Aval	Matambin, Mandeville, Aval	Matambin, Mandeville	Matambin
<b>Maître(s) d'oeuvre(s)</b>	AGIR Maskinongé, agriculteurs	AGIR Maskinongé, agriculteurs	Agriculteurs	Agriculteurs	MRC de Matawinie
<b>Partenaire(s)</b>	Environnement Canada, MFFP, MRC de Maskinongé, Municipalité de Maskinongé, MAPAQ	Environnement Canada, MFFP, MRC de Maskinongé, Municipalité de Maskinongé, MAPAQ	Clubs-conseils en agro-environnement, UPA, MAPAQ, AGIR Maskinongé	UPA, MAPAQ, Municipalités	AGIR Maskinongé, UPA Lanaudière
<b>Échéancier</b>	0-2 ans	0-2 ans	3-5 ans	3-5 ans	0-2 ans
<b>Indicateur administratif</b>	Nombre de kilomètres de rives plantés	Nombre de kilomètres de rives plantés	Nombre d'hectares mis en culture avec conservation du sol.	Nombre de kilomètres de rives végétalisées.	Intégration de l'importance des bandes riveraines végétalisées au PDZA
<b>Coût</b>	250 000 \$	50 000 \$	Équipement	10 000 \$par kilomètre	
<b>Financement possible</b>	PIC, Pacte rural de la MRC de Maskinongé, Prime-Vert	PIC, Pacte rural de la MRC de Maskinongé, Prime-Vert	Agriculteurs	Prime-Vert	MRC de Matawinie

## Orientation II.4 : Réduire les impacts des coupes forestières sur la qualité de l'eau des lacs

### Relation avec le diagnostic :

Des coupes forestières importantes sont prévues juste en amont du lac Sainte-Rose, un lac qui démontre déjà des signes d'eutrophisation.

<b>Indicateur environnemental</b>	Concentrations en phosphore, transparence et chlorophylle a dans le lac Sainte-Rose (RSVL) ; IQBP de la rivière Mastigouche	
<b>Objectifs</b>	<b>II.4.1.</b> Valider l'impact sur la qualité de l'eau des coupes forestières supérieures à 4 hectares dans l'environnement des lacs	<b>II.4.2.</b> Collecter toutes les informations concernant la protection de l'eau sur le chantier en amont du lac Sainte-Rose
<b>Actions</b>	<b>34.</b> Documenter les impacts de coupes forestières et effectuer des analyses d'eau au préalable et à la suite des coupes	<b>35.</b> Participer aux concertations concernant les coupes en amont du lac Sainte-Rose, comme représentant de la table GIRT - 062
<b>Type d'action</b>	Acquisition de connaissances	Réglementation
<b>SBV</b>	Mastigouche, Matambin, Amont	Mastigouche
<b>Maître(s) d'oeuvre(s)</b>	Associations de lacs	AGIR Maskinongé
<b>Partenaire(s)</b>	AGIR Maskinongé, municipalités, CARA, gestionnaires de territoires fauniques	MFFP, Municipalité de Mandeville
<b>Échéancier</b>	0-2 ans	0-2 ans
<b>Indicateur administratif</b>	Nombre de visites terrain et d'analyses réalisées	Nombre de rencontres effectuées
<b>Coût</b>	1000 \$ par lac inscrit dans les plans d'aménagement forestier intégrés opérationnels et tactiques (PAFIO)	Déplacements, heures de présence
<b>Financement possible</b>	Associations de lac, municipalités, MFFP, CRRNT	AGIR Maskinongé, MFFP, CRRNT

## Orientation II.5 : Réduire l'érosion et la sédimentation liées au ruissellement

### ***Relation avec le diagnostic :***

Les eaux de ruissellement sont responsables d'apports en sédiments, en phosphore, et même en coliformes fécaux dans les cours d'eau et les lacs. Dans le lac Maskinongé en particulier, la gestion des eaux de ruissellement pose des problèmes de contamination. L'aménagement et l'entretien des fossés sont responsables de situations d'ensablement dans le lac Long dans le sous-bassin versant de la rivière Blanche.

<b>Indicateur environnemental</b>	Transparence et concentration en matières en suspension dans le lac Long	Concentration en matières en suspension dans le ruisseau Comeau par temps de pluie	Pas d'indicateur environnemental
<b>Objectifs</b>	II.5.1. Réduire de 80 % les apports en sédiments des chemins dans les lacs habités		
<b>Actions</b>	<b>36.</b> Installer des seuils dans les fossés dans les environs immédiats du lac Long	<b>37.</b> Installer des seuils dans les fossés de la Terrasse Comeau	<b>38.</b> Organiser une formation aux employés municipaux et sous-contractants pour la bonne gestion des fossés
<b>Type d'action</b>	Projet d'infrastructure	Projet d'infrastructure	Sensibilisation
<b>SBV</b>	Amont (Lac Long)	Lac Maskinongé	Tous
<b>Maître(s) d'oeuvre(s)</b>	Association du bassin versant du lac Long, Municipalité de Mandeville	Municipalité de Ville Saint-Gabriel	AGIR Maskinongé
<b>Partenaire(s)</b>	AGIR Maskinongé	AGIR Maskinongé	Municipalités, RAPPEL
<b>Échéancier</b>	0-2 ans	3-5 ans	0-2 ans
<b>Indicateur administratif</b>	Nombre de kilomètres de fossés aménagés	Nombre de kilomètres de fossés aménagés	Tenue de la formation
<b>Coût</b>	750 à 1000 \$ par seuil	750 à 1000 \$ par seuil	2000 \$
<b>Financement possible</b>	Municipalité de Mandeville	Municipalité de Ville Saint-Gabriel	Municipalités participantes

## Orientation II.6 : Diminuer les apports en polluants des eaux de ruissellement au lac Maskinongé

<b>Indicateur environnemental</b>	Concentration en phosphore, en coliformes fécaux et en matières en suspension dans le ruisseau Comeau	
<b>Objectifs</b>	<b>II.6.1.</b> Diminuer de 50 % les apports en phosphore, en coliformes fécaux et en matières en suspension dans le ruisseau Comeau	
<b>Actions</b>	<b>39.</b> Utiliser des techniques de gestion des eaux pluviales favorisant l'infiltration et la réduction à la source	<b>40.</b> Créer un bassin de rétention au ruisseau Comeau dans la zone industrielle
<b>Type d'action</b>	Projet d'infrastructure	Projet d'infrastructure
<b>SBV</b>	Ville Saint-Gabriel	Ville Saint-Gabriel
<b>Maître(s) d'oeuvre(s)</b>	Municipalité de Ville Saint-Gabriel	Municipalité de Ville Saint-Gabriel
<b>Partenaire(s)</b>	MRC de D'Autray, AGIR Maskinongé	EXP.
<b>Échéancier</b>	+ 5 ans	+ 5 ans
<b>Indicateur administratif</b>	Nombre d'infrastructures de gestion des eaux pluviales aménagées	Accomplissement de la construction du bassin de rétention
<b>Coût</b>	Suivant infrastructure	À déterminer.
<b>Financement possible</b>	Municipalité de Ville Saint-Gabriel, Fonds municipal vert	Municipalité de Ville Saint-Gabriel, Fonds municipal vert

## Orientation II.7 : Réduire les surverses de la station d'épuration de Ville Saint-Gabriel

### ***Relation avec le diagnostic :***

Les drains de fondation sont branchés sur le réseau sanitaire de Ville Saint-Gabriel, et les eaux claires provenant de l'infiltration des eaux de toitures, ou de la nappe phréatique haute rejoignent la station d'épuration et provoquent des surverses, parfois non conformes aux exigences du MAMOT et du MDDELCC.

<b>Indicateur environnemental</b>	Concentrations en phosphore, en coliformes fécaux et en matières en suspension dans le ruisseau Comeau
<b>Objectifs</b>	<b>II.6.2.</b> Empêcher les surverses non conformes à la station d'épuration de Ville Saint-Gabriel
<b>Actions</b>	<b>41.</b> Réglementer l'évacuation des eaux de toiture
<b>Type d'action</b>	Réglementation
<b>SBV</b>	Lac Maskinongé
<b>Maître(s) d'oeuvre(s)</b>	Municipalité de Ville Saint-Gabriel
<b>Partenaire(s)</b>	AGIR Maskinongé
<b>Échéancier</b>	3-5 ans
<b>Indicateur administratif</b>	Nouveau règlement adopté
<b>Coût</b>	Heures de l'inspecteur municipal, déflecteurs pour gouttières
<b>Financement possible</b>	Municipalité de Ville Saint-Gabriel, citoyens

## Orientation II.8 : Réduire les impacts de la navigation sur la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques

### **Relation avec le diagnostic :**

Sur la rivière Maskinongé, le batillage créé par la navigation accentue l'érosion des berges déjà fragiles, remet en suspension les sédiments du fond dans les zones peu profondes, ce qui augmente les concentrations en matières en suspension et en phosphore dans l'eau.

<b>Indicateur environnemental</b>	Pas d'indicateur environnemental
<b>Objectifs</b>	<b>II.8.1.</b> Sensibiliser les utilisateurs du lac à la fragilité des berges et aux risques de remise en suspension des sédiments.
<b>Actions</b>	<b>12.</b> Installer un panneau informatif au débarcadère public et distribuer des brochures d'information aux plaisanciers
<b>Type d'action</b>	Sensibilisation
<b>SBV</b>	Amont, Lac Maskinongé
<b>Maître(s) d'oeuvre(s)</b>	AGIR Maskinongé
<b>Partenaire(s)</b>	Municipalités de Saint-Gabriel-de-Brandon et Ville Saint-Gabriel
<b>Échéancier</b>	0-2 ans
<b>Indicateur administratif</b>	Nombre de brochures distribuées, panneau installé
<b>Coût</b>	2 000 \$
<b>Financement possible</b>	MFFP

## ENJEU III : Sécurité des personnes et de leurs biens

**Orientation III.1 : Tenir compte de l'espace de liberté des cours d'eau pour diminuer les risques associés aux inondations et aux glissements de terrain.**

***Relation avec le diagnostic :***

On trouve le long des rivières Mastigouche, l'Ormière et Maskinongé de nombreuses zones à risque élevé de glissements de terrain. Des infrastructures et des habitations sont présentes, très près de ces berges instables. On trouve également des habitations en zones inondables, dans le lit secondaire des cours d'eau. La prise en compte de la variabilité naturelle du lit des cours d'eau permettrait de prévenir les risques associés aux inondations et à l'érosion dans les zones plus sensibles.

<b>Indicateur environnemental</b>	Cet enjeu n'implique pas d'indicateur environnemental.			
<b>Objectifs</b>	III.1.1. Identifier la ligne des hautes eaux et les zones inondables dans le règlement de contrôle intérimaire, le schéma d'aménagement des MRC et le plan d'urbanisme des municipalités et y réglementer les développements		III.1.2. Cartographier l'espace de liberté des rivières Mastigouche et Maskinongé	
<b>Actions</b>	42. Identifier la ligne des hautes eaux et les zones inondables autour des lacs habités et des rivières de la ZGIRE	43. Intégrer une cartographie des zones inondables dans les règlements de contrôle intérimaire, les schémas d'aménagement et les plans d'urbanisme et y réglementer le développement	44. Cartographier l'espace de liberté de la rivière Mastigouche	45. Cartographier l'espace de liberté de la rivière Maskinongé
<b>Type d'action</b>	Acquisition de connaissances	Réglementation	Acquisition de connaissances	Acquisition de connaissances
<b>SBV</b>	Mastigouche, Lac Maskinongé, Matambin	Tous	Mastigouche	Amont
<b>Maître(s) d'oeuvre(s)</b>	Municipalités, MRC	Municipalités, MRC	Municipalité de Mandeville	Municipalités de Mandeville, Saint-Gabriel-de-Brandon, Saint-Didace
<b>Partenaire(s)</b>	CEHQ, AGIR Maskinongé		AGIR Maskinongé, CEHQ	AGIR Maskinongé, CEHQ
<b>Échéancier</b>	+ 5 ans	+ 5 ans	+ 5 ans	+ 5 ans
<b>Indicateur administratif</b>	Cartographie réalisée	Règlement intérimaire, schéma d'aménagement et plan d'urbanisme modifié	Cartographie effectuée	Cartographie effectuée
<b>Coût</b>	40 000 \$ par lac	Géographe, urbaniste	50 000 \$	50 000 \$
<b>Financement possible</b>	MRC, municipalités, CEHQ	MRC, municipalités, MAMOT	Ouranos, MSP	Ouranos, MSP

## Orientation III.2 : Réduire les risques d'inondations et de dommages aux biens associés aux barrages de castors et à leur rupture

### Relation avec le diagnostic :

Les barrages de castors provoquent des inondations quand ils sont placés en aval d'une zone habitée, et la rupture des barrages peut causer des dégâts aux infrastructures. Actuellement, les MRC laissent les municipalités gérer cette problématique, la plupart du temps en situation d'urgence. Une gestion intégrée des barrages de castors permettrait d'harmoniser les pratiques des différents acteurs.

<b>Indicateur environnemental</b>	Cet enjeu n'implique pas d'indicateur environnemental.
<b>Objectifs</b>	<b>III.2.1.</b> Coordonner les principaux partenaires : trappeurs, municipalités, MTQ, MFFP et MRC dans leurs actions
<b>Actions</b>	<b>46.</b> Rédiger un cadre de gestion avec les partenaires : municipalités, trappeurs, MTQ, MFFP et MRC.
<b>Type d'action</b>	Outil de planification
<b>SBV</b>	Mastigouche, Matambin, Amont
<b>Maître(s) d'oeuvre(s)</b>	MRC de Matawinie, de D'Autray
<b>Partenaire(s)</b>	Municipalités de Saint-Damien, Mandeville, Saint-Didace, Association des trappeurs, MFFP, MTQ, AGIR Maskinongé, CRRNT
<b>Échéancier</b>	3-5 ans
<b>Indicateur administratif</b>	Document rédigé
<b>Coût</b>	40 000 \$
<b>Financement possible</b>	MRC de D'Autray, MRC de Matawinie, Municipalités, AGIR Maskinongé, MTQ, MFFP, CRÉ

### Orientation III.3 : Évaluer l'impact de l'envasement du lac Lise sur les débits et les niveaux d'eau en amont.

#### **Relation avec le diagnostic :**

Le lac Lise est un petit étang creusé à l'emplacement d'un ancien milieu humide dans le lit de la rivière Matambin. La formation de ce petit lac a créé un bassin de sédimentation, qui connaît actuellement un envasement important. Les résidents du lac Matambin en amont pensent que cet envasement génère des inondations plus importantes au lac Matambin. Cette problématique doit être documentée.

<b>Indicateur environnemental</b>	Cet enjeu n'implique pas d'indicateur environnemental.
<b>Objectifs</b>	<b>III.3.1.</b> Produire un document de synthèse permettant d'évaluer les impacts écologiques et hydrologiques de l'envasement du lac Lise et les conséquences d'un dragage.
<b>Actions</b>	<b>47.</b> Prendre les données écologiques, historiques, hydrologiques nécessaires à l'étude des conséquences d'un éventuel dragage du lac Lise.
<b>Type d'action</b>	Acquisition de connaissances
<b>SBV</b>	Matambin
<b>Maître(s) d'oeuvre(s)</b>	AGIR Maskinongé, Association du lac Lise, Association du lac Matambin
<b>Partenaire(s)</b>	Municipalité de Saint-Damien, MFFP
<b>Échéancier</b>	3-5 ans
<b>Indicateur administratif</b>	Production du document de synthèse
<b>Coût</b>	10 000 \$
<b>Financement possible</b>	Association du lac Lise, Association de protection de l'environnement du lac Matambin, municipalité de Saint-Damien

## ENJEU IV : Accessibilité et harmonisation des usages de l'eau

### Orientation IV.1 : Réduire l'érosion des berges de la rivière Maskinongé par le batillage

#### ***Relation avec le diagnostic :***

Le batillage augmente l'érosion naturelle des berges de la rivière Maskinongé, ce qui altère la qualité des berges pour les riverains.

<b>Indicateur environnemental</b>	Cet enjeu n'implique pas d'indicateur environnemental.	
<b>Objectifs</b>	<b>IV.1.1.</b> Sensibiliser les utilisateurs du lac à la fragilité des berges et aux risques de remise en suspension des sédiments.	<b>IV.1.2.</b> Contrôler la vitesse des bateaux sur la rivière Maskinongé, et sur le lac Maskinongé
<b>Actions</b>	<b>12.</b> Installer un panneau informatif au débarcadère public et distribuer des brochures d'information aux plaisanciers.	<b>48.</b> Augmenter le nombre de bouées de signalisation et engager davantage de patrouilleurs pour le contrôle.
<b>Type d'action</b>	Sensibilisation	Sensibilisation
<b>SBV</b>	Amont, Lac Maskinongé	Amont, Lac Maskinongé
<b>Maître(s) d'oeuvre(s)</b>	AGIR Maskinongé	Municipalités de Ville Saint-Gabriel, Saint-Gabriel-de-Brandon, Mandeville, Saint-Didace
<b>Partenaire(s)</b>	Municipalités de Saint-Gabriel-de-Brandon et Ville Saint-Gabriel	
<b>Échéancier</b>	0-2 ans	3-5 ans
<b>Indicateur administratif</b>	Panneau installé et nombre de brochures distribuées	Nombre de bouées installées et nombre de patrouilleurs
<b>Coût</b>	2000 \$	
<b>Financement possible</b>	MFFP	Frais d'accès au débarcadère

## ENJEU V : Approvisionnement en eau potable

### Orientation V.1 : Diminuer la pression sur les ressources en eau dans une optique de changements climatiques

#### ***Relation avec le diagnostic :***

Dans la portion aval de la rivière Maskinongé, les ressources en eau potable sont limitées. L'utilisation agricole de l'eau représente une faible proportion, mais elle pourrait augmenter dans un contexte de changement climatique où l'irrigation deviendrait nécessaire.

<b>Indicateur environnemental</b>	Cet enjeu n'implique pas d'indicateur environnemental.	
<b>Objectifs</b>	<b>V.1.1.</b> Réduire la consommation d'eau potable	<b>V.1.2.</b> Sensibiliser les citoyens aux économies d'eau potable
<b>Actions</b>	<b>49.</b> Mettre en application la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable	<b>50.</b> Mettre en place une campagne de sensibilisation aux économies d'eau potable adaptée aux spécificités du sous-bassin versant aval de la rivière Maskinongé
<b>Type d'action</b>	Outil de planification ; projet d'infrastructure	Sensibilisation
<b>SBV</b>	Aval	Aval
<b>Maître(s) d'oeuvre(s)</b>	Municipalités de Saint-Justin et Maskinongé	Municipalités de Saint-Justin et Maskinongé
<b>Partenaire(s)</b>		AGIR Maskinongé, Coopérative du Bois-Blanc, Régie de Grand Pré
<b>Échéancier</b>	3-5 ans	3-5 ans
<b>Indicateur administratif</b>	Réalisation du plan d'action, nombre d'actions réalisées	Nombre de personnes touchées par la campagne de sensibilisation.
<b>Coût</b>	Suivant besoin de travaux	5 000 \$
<b>Financement possible</b>	Municipalités de Saint-Justin et Maskinongé, Société de financement des infrastructures locales (SOFIL)	Municipalités de Saint-Justin et Maskinongé, Eco-action (Environnement Canada)

## Orientation V.2 : Assurer la qualité de l'eau potable

### ***Relation avec le diagnostic :***

La majorité des sources d'eau potable, municipales ou individuelles, proviennent de nappes libres, qui sont les plus sensibles à la pollution par infiltration. On constate également la présence d'activités polluantes dans le périmètre de protection de certains puits municipaux.

<b>Indicateur environnemental</b>	Concentrations en hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), coliformes fécaux	Pas d'indicateur environnemental
<b>Objectifs</b>	<b>V.2.1.</b> Assurer la qualité de l'eau potable dans les réseaux d'aqueduc où des menaces de contamination existent	<b>V.2.2.</b> Assurer la qualité de l'eau potable des puits personnels et municipaux
<b>Actions</b>	<b>51.</b> Analyser l'eau du réseau d'aqueduc de Saint-Didace afin de déceler la présence de contaminants	<b>52.</b> Produire des documents de sensibilisation sur les risques de contamination de l'eau souterraine
<b>Type d'action</b>	Acquisition de connaissances	Sensibilisation
<b>SBV</b>	Amont	Tous
<b>Maître(s) d'oeuvre(s)</b>	Municipalité de Saint-Didace	AGIR Maskinongé
<b>Partenaire(s)</b>	AGIR Maskinongé, MDDELCC, citoyens	Municipalités
<b>Échéancier</b>	3-5 ans	3-5 ans
<b>Indicateur administratif</b>	Analyses réalisées	Nombre de brochures distribuées
<b>Cout</b>	500 \$	2 000 \$
<b>Financement possible</b>	Municipalité de Saint-Didace, MSSS, MDDELCC	Municipalités, AGIR Maskinongé